



Pomy, le 12 mai 2025

MUNICIPALITE
de
POMY

Préavis municipal 2025 – 01

sur les comptes communaux et le rapport de gestion 2024

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 sur les Communes (art. 93 c),
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes (art. 34),
- du règlement du Conseil général de Pomy du 5 mai 2014 (art. 87 à 95),

la Municipalité a le plaisir de soumettre à votre approbation le présent rapport sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2024. Les comptes 2024 ont été approuvés par la Municipalité lors de la séance du 12 mai 2025.

Il se résume comme suit :

Total des charges	CHF	4'033'599.16
Total des revenus	CHF	4'038'253.64
Excédent de revenus	CHF	<u>4'654.48</u>

Le résultat des comptes 2024 est positif après les écritures de bouclement, alors qu'un déficit de CHF 485'694 était budgété.

Le résultat 2024 est la conséquence de meilleures recettes fiscales pour env. CHF 255'000 (personnes physiques et morales CHF 25'000 et impôts conjoncturels CHF 230'000), d'une diminution des charges d'intérêts de CHF 118'000 (due aux renouvellements favorables des emprunts), d'une diminution globale des charges imposées d'env. CHF 110'000 (péréquations et intercommunales) et de la maîtrise des charges relatives au bon fonctionnement et entretien de notre commune de CHF 220'000 (charges salariales, entretien des infrastructures –bâtiments, routes, réseaux d'eaux et énergies).

Les revenus nets liés au quartier de Longemale budgétés pour une somme de CHF 180'000 n'ont pas été réalisés (DDP CHF 50'000 et CHF 480'000 pour les taxes de raccordement sous déduction des attributions aux fonds de réserves pour CHF 350'000).

La marge d'autofinancement est également positive de CHF 424'651.17 mais il a fallu recourir à une augmentation des emprunts de CHF 230'000.- afin de couvrir les dépenses d'investissement nettes de CHF 584'501.25.

Les écritures de bouclage (sans impact des disponibilités), qui interviennent après la marge d'autofinancement, se détaillent ainsi :

Marge d'autofinancement	CHF	424'651.17
./. Amortissements	CHF	435'385.00
./. Amortissements supplémentaires	CHF	15'000.00
+ Prélèvements de fonds de réserve	CHF	55'666.21
./. Attributions à fonds de réserve	CHF	25'277.90
Résultat, excédent de recettes	CHF	4'654.48

Résumé et présentation des comptes de l'année 2024

Compte de fonctionnement (classification administrative)	Compte 2024		Budget 2024		Compte 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
ADMINISTRATION GENERALE	633'544	224'257	696'922	245'695	610'130	227'979
FINANCES	574'588	2'843'886	550'724	2'468'639	572'691	2'629'828
DOMAINES ET BATIMENTS	651'582	559'425	818'521	675'215	672'938	574'225
TRAVAUX	546'550	260'925	806'224	487'084	529'735	300'347
INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	651'940	0	706'885	0	583'065	0
POLICE	159'645	14'870	170'352	11'000	150'117	8'803
SECURITE SOCIALE	680'937	79	623'699	0	590'710	0
SERVICES INDUSTRIELS	134'813	134'813	398'484	398'484	181'859	181'859
Totaux	4'033'599	4'038'254	4'771'811	4'286'117	3'891'245	3'923'040
Excédents charges / revenus	4'654			485'694	31'795	

Charges et revenus par nature

Comptes de fonctionnement (par nature)	Comptes 2024	Budget 2024	Ecart vs budget	%	Comptes 2023	Ecart vs 2024	%
30 Charges de personnel	438'774	470'102	-31'328	-6.7%	398'483	40'292	10.1%
31 Biens, services et marchandises	523'310	796'191	-272'881	-34.3%	589'150	-65'840	-11.2%
32 Intérêts passifs	170'362	286'550	-116'188	-40.5%	175'331	-4'969	-2.8%
33 Amortissements	480'999	396'485	84'514	21.3%	433'452	47'547	11.0%
35 Dédommagements à des collectivités publiques	2'157'224	2'184'583	-27'359	-1.3%	1'973'083	184'141	9.3%
36 Subventions accordées	28'758	18'328	10'430	56.9%	25'054	3'705	14.8%
38 Attributions aux financements spéciaux	25'278	377'327	-352'049	-93.3%	91'256	-65'978	-72.3%
39 Imputations internes	208'893	242'245	-33'352	-13.8%	205'436	3'458	1.7%
Charges	4'033'599	4'771'811	-738'212	-15.5%	3'891'245	142'354	3.7%
40 Impôts	2'092'362	1'928'650	163'712	8.5%	1'983'915	108'447	5.5%
41 Patentes, concessions	16'754	19'000	-2'246	-11.8%	20'053	-3'298	-16.4%
42 Revenus des biens	375'575	450'170	-74'595	-16.6%	382'334	-6'758	-1.8%
43 Taxes, émoluments, produits des ventes	569'387	1'132'613	-563'226	-49.7%	622'840	-53'453	-8.6%
44 Parts à recettes, contributions cantonales	141'210	50'000	91'210	182.4%	98'348	42'862	43.6%
45 Dédommagements de collectivités publiques	569'991	463'439	106'552	23.0%	517'798	52'193	10.1%
46 Subventions acquises	8'415	0	8'415	0.0%	92'030	-83'616	0.0%
48 Prélèvements sur les financements spéciaux	55'666	0	55'666	0.0%	286	55'380	0.0%
49 Imputations internes	208'893	242'245	-33'352	-13.8%	205'436	3'458	1.7%
Revenus	4'038'254	4'286'117	-247'863	-5.8%	3'923'040	115'214	2.9%
Excédent charges / revenus	4'654	-485'694			31'795		

Administration générale

Les frais informatiques pour MCH2 ont été reportés sur 2025. Un préavis pour le renouvellement de l'infrastructure informatique ainsi que le changement de logiciel de gestion communale vous sera présenté dans le courant 2025, dû à l'arrêt des activités en suisse romande du fournisseur, à la transition vers MCH2 et aux recommandations issues de la certification Cyber-Safe.

La Municipalité, accompagnée d'un comité d'organisation motivé et de nombreux bénévoles, a contribué à faire vivre le village en accueillant une étape du Tour du Pays de Vaud. Cet événement d'envergure internationale a permis aux habitants de découvrir les talents cyclistes de demain, tout en transmettant un message fort : l'activité physique est essentielle, à tout âge et à tous les niveaux. Nous espérons que cette manifestation aura suscité l'envie, chez chacun, de reprendre une activité adaptée à ses capacités.

Recettes fiscales

Les recettes nettes des impôts réguliers sont légèrement supérieures aux prévisions mais néanmoins assez stables depuis plusieurs années. La valeur de notre point d'impôt qui se montait à CHF 27'255 pour 2023, est de CHF 26'646 en 2024, ce qui ramène un point d'impôt par habitant à CHF 30.38.

Les recettes des impôts conjoncturels sont également au-dessus du budget et de l'année précédente. 30% des recettes sur les frontaliers et 50% sur les droits de mutation/gains immobiliers/successions et donations sont rétrocédées au canton via la cohésion sociale.

	2024	2023	2022	2021	2020
Rendement impôts réguliers	1'891'895	1'935'074	1'900'208	1'979'208	1'937'966
Nombre d'habitants	877	875	868	838	803
Taux d'impôt	71.0	71.0	71.0	71.0	71.0
Valeur point d'impôt communal	26'646	27'255	26'763	27'876	27'295
Valeur point d'impôt communal/habitant	30.38	31.15	30.83	33.27	33.99
Impôts conjoncturels (droits mutation/successions et donations/gains immobiliers/frontaliers)	305'122	130'154	124'659	225'011	182'488

Péréquations

Evolution des péréquations		2024	2023	2022	2021	2020
220.352.00	Alimentation fonds de péréquation	522'835	526'184	512'044	519'988	524'389
220.452.00	Péréquation - retour couche population	-462'671	-437'345	-420'048	-359'715	-328'446
220.452.10	Dépenses thématiques	-98'950	-57'942	-53'854	-45'011	-14'938
	Péréquation directe	-38'786	30'898	38'142	115'263	181'005
720.351.00	Facture sociale alimentation	294'247	312'488	312'219	339'978	369'686
720.351.00	Facture sociale - revenus conjoncturels	146'826	61'027	57'357	106'458	88'945
	Facture sociale	441'073	373'514	369'576	446'435	458'631
600.351.00	Police	29'943	30'704	31'613	32'584	32'142
	FACTURE CANTONALE PEREQUATIONS	432'230	435'116	439'331	594'282	671'778
	Taux d'impôt	71.0	71.0	71.0	71.0	71.0
	Point d'impôt	26'646	27'255	26'783	27'875	27'363
	Nb habitants	877	875	868	838	803
	Point d'impôt/habitant	30.38	31.15	30.86	33.26	34.08

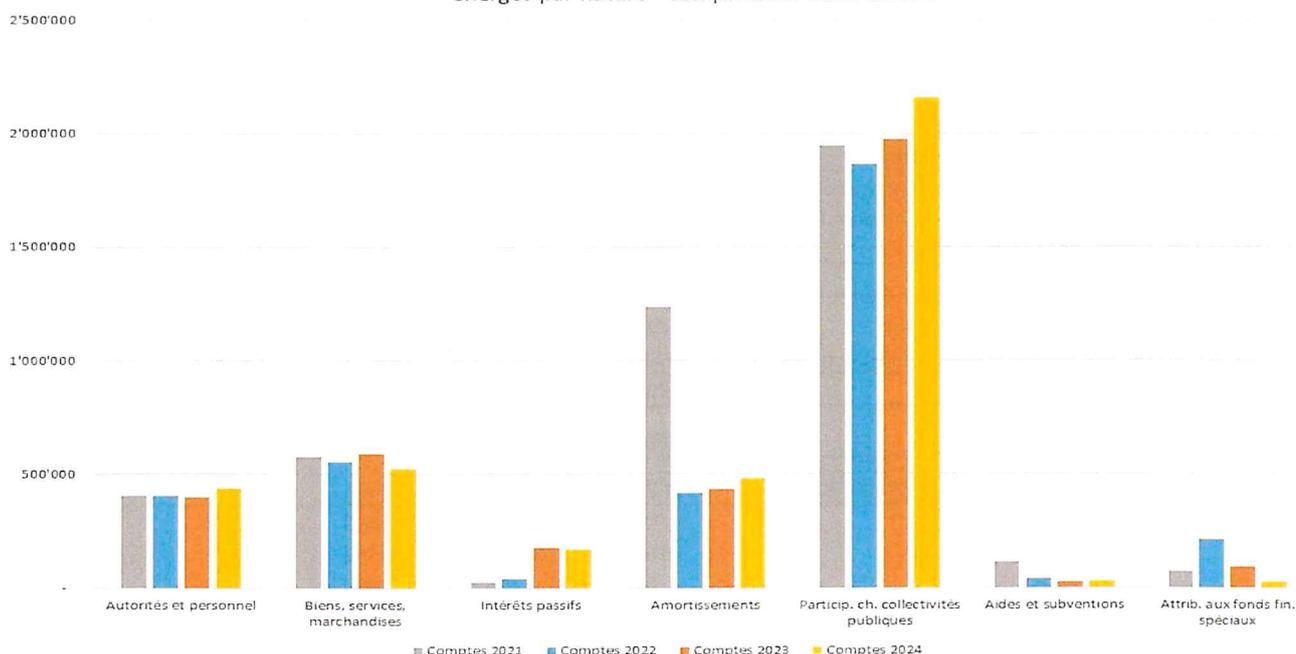
Réalisations

Différents travaux ont été réalisés par la Municipalité dans le cadre de sa politique d'entretien et de maintenance des ouvrages. Voici un résumé des travaux effectués :

- Forêts : les forêts sont entretenues par l'association des propriétaires du triage forestier du Cerisier.
- Maintenance des bâtiments
351 Trolliet : un incendie s'est déclaré dans la buanderie de l'immeuble et les charges ont été entièrement couvertes par l'ECA.
352 Grande salle : en plus des divers travaux d'entretien, installation de plexiglas à la mezzanine de l'UAPE pour répondre aux normes de sécurité.
358 Bâtiment communal : pose d'un défibrillateur.
Tous les autres bâtiments communaux ont subi quelques travaux d'entretien de minime importance compris dans les budgets respectifs.
Abris PC : aménagement de 20 places à l'abri PC au Chemin des Terres Rouges (charges couvertes par le fonds de réserves)
- Entretien routiers : travaux de réfection des routes (Ch. Gagine, Moulinet, Moutonnerie, Borbe), réfection des chemins en béton Champ de Pin ainsi que des travaux d'épavage du talus de la route de Cuarny et le long du ruisseau des Vuaz. Entretien du giratoire Orif.
- Eclairage public : travaux sur mât accidenté (pris en charge par l'assurance ->430.435.00).
- Réseau égouts : modification chambre EU pour chambre EC ch.aux Oies.
Divers curages canalisations EC Rte Cronay, Ch. Calamin, réparation et pose couvercle chambre EC Rte Chevressy.
- Réseau eau potable : divers travaux d'entretien de canalisation et de la station de pompage.

En conclusion, ces différents travaux effectués par la Municipalité démontrent l'importance de disposer d'un budget adéquat pour soutenir les activités d'entretien et de maintenance de nos ouvrages. Ils garantissent la durabilité des infrastructures et de la sécurité des citoyens tout en préservant la qualité de vie dans la commune.

Charges par nature - comparaison 2021 à 2024



Ecritures de boucllement

Dans le cadre du boucllement de l'exercice 2024, la Municipalité a décidé de procéder à une opération destinée à épurer les comptes ainsi qu'à alléger les budgets futurs, soit :

- amortissement supplémentaire de l'étude pour la révision du PGA de CHF 15'000.-.

Bilan

Le bilan diminue de CHF 218'713.65 et cet écart s'explique ainsi :

à l'**ACTIF** par:

- diminution des disponibilités	-8'337.70
- diminution des débiteurs et transitoires	-344'492.20
- augmentation du patrimoine financier	-
- augmentation du patrimoine administratif	134'116.25

au **PASSIF** par:

- augmentation des créanciers et transitoires	54'428.94
- diminution des emprunts	-247'408.76
- diminution des fonds de réserve	-30'388.31
- augmentation du capital (bénéfice 2024)	4'654.48

Investissements

Le détail des dépenses par préavis (investissements) se résume comme suit :

Objet	Préavis	Augmentation 2024	Subsides et participations tiers 2024	Dépenses nettes 2024
Giratoire Orif - collec.EC+EU	part 2021-12	42'921.20		42'921.20
Giratoire Orif - routes et mobilité douce	part 2021-12	65'445.25		65'445.25
Giratoire Orif - éclairage public	part 2021-12	10'256.35		10'256.35
Eclairage public - passage en LED	2023-05	136'653.45		136'653.45
Mise aux normes distribution eau	2021-04	17'510.00		17'510.00
Remplacement conduite EP Pomy-Nord	2023-06	198'910.55		198'910.55
Remplacement tracteur communal	2023-04	105'000.00		105'000.00
Etude révision PGA	2020-07	7'804.45		7'804.45
		584'501.25	-	584'501.25

RC422 / giratoire ORIF / mobilité douce

La réalisation de l'aménagement en mobilité douce depuis Calamin en direction du village constitue une avancée importante en matière de sécurité et de qualité de vie. Bien que seuls quelques usagers aient, à ce jour, modifié leur mode de déplacement pour emprunter cette nouvelle voie, l'objectif principal est atteint : proposer une infrastructure sécurisée, intégrée et accessible à tous.

Dans le prolongement de cette démarche, la requalification de la RC 422 et la construction du giratoire de l'ORIF offrent une nouvelle perception de l'entrée du village. Ces aménagements améliorent non seulement le confort de circulation, mais renforcent aussi considérablement la sécurité pour l'ensemble des usagers.

Eclairage public

Afin de répondre aux demandes de la Confédération et après un bilan énergétique, la Romande Energie a procédé au remplacement des luminaires sodium par du LED. Ces luminaires ont été équipés avec des modules supplémentaires afin d'avoir la main mise sur l'entier de notre parc par télégestion.

Tracteur communal

Au vu de l'état du tracteur communal acquis en 2006, il a été opté pour un remplacement par un véhicule de dernière génération, compact et maniable, transmission à variation continue et suspension du pont avant et de la cabine.

PACom

Suite à l'acceptation du PACom par les membres du Conseil général lors de la séance du 16 décembre 2024, la version finale du dossier a été transmise à la Direction générale du territoire et du logement pour une ultime consultation auprès des différents services de l'État, en vue d'obtenir la signature de la Cheffe du Département. Cette dernière étape, bien que formelle, s'inscrit dans un processus complexe qui prendra du temps, probablement plus d'une année. Ce plan d'affectation, fruit d'un travail collectif et d'une vision à long terme, permettra à notre commune de se doter d'un cadre clair et cohérent pour son développement futur. Il offre des perspectives concrètes en matière de logement, de mobilité, de gestion du territoire et de qualité de vie pour nos habitants. La Municipalité reste pleinement mobilisée pour accompagner cette dernière phase, convaincue que le PACom représente un outil stratégique pour un avenir harmonieux, durable et équilibré de notre commune.

Endettement

L'endettement au 31.12.2023 était de CHF 9'538'007.20 contre CHF 9'474'007.20 au 31.12.2024.

La commune a procédé à CHF 294'000.- d'amortissements et a contracté un nouvel emprunt de CHF 230'000.- sur 4 ans au taux de 0.97%.

Plusieurs emprunts auprès de la BCV ont été renouvelés au 30.09.2024 sur des périodes de 2 à 5 ans avec des taux d'intérêts de 1.19% et 1.20% (ancien taux 1.76%). L'emprunt auprès de la Raiffeisen a été prolongé pour 6 mois au taux de 0.9% (ancien taux 1.70%).

Plafond d'endettement et cautionnement

Le plafond d'endettement brut au 31.12.2024 est de CHF 9'735'332.20 sur 11 millions.

L'endettement brut a diminué de CHF 203'446.92 et se justifie ainsi :

Diminution endettement	Diminution des emprunts	-64'000.00
	diminution des dettes à court terme	-183'408.76
Augmentation endettement	augmentation des créanciers	43'961.84
Diminution de l'endettement		-203'446.92

La quote-part de Pomy relative aux dettes effectives des associations intercommunales s'élève à CHF 63'928, soit 6.0% de CHF 1'057'447 (ASIYE et ORPC JNV) et respecte également le plafond de 3 millions.

Evolutions futures

Manifestations

Sous l'impulsion de citoyens bénévoles et engagés, de nouvelles activités sportives, tant cérébrales que physiques, ont vu le jour à travers le concept Pomy Bouge !

Cette initiative citoyenne illustre parfaitement la vitalité de notre commune et l'envie partagée de favoriser le bien-être à travers le mouvement.

MCH1 -> MCH2

A la fin de l'année 2025, un préavis relatif aux intentions de la Municipalité sera présenté au Conseil général régissant les principes des comptes annuels et des ajustements du bilan pour le passage à MCH2.

Un nouveau système comptable (Ofisa-BDI) sera implanté dans le courant 2025 et le budget 2026 sera présenté selon ces nouvelles normes MCH2 et sur BDI. La comparaison avec les comptes 2024 et le budget 2025 se fera au moyen de 2 documents.

Ordures ménagères & compostière

Les recettes liées à la gestion des déchets n'ont pas permis de couvrir l'entier des charges et la taxe déchets. Dès 2025 la taxe forfaitaire sera augmentée de CHF 20.-/personne, selon le préavis no. 2024-02 budget de fonctionnement 2025 adopté en séance du 16.12.2024.

La Municipalité étudie la possibilité d'acheter le terrain privé de la compostière, afin de maintenir ce service à notre population.

Réseau égouts, épuration & eaux de surface

La taxe d'épuration ne couvre pas les charges liées à ce dicastère, ceci malgré un prélèvement de CHF 37'184.16 du solde du fonds de réserve y relatif. Il subsiste un déficit de CHF 22'772.99. Le règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux est en cours de révision et sera proposé au Conseil fin 2025 avec une mise en application dès 2026.

Longemale

Bien que la construction du quartier Longemale soit techniquement prête à démarrer, la Municipalité se trouve encore confrontée à des enjeux administratifs et financiers non négligeables. Dans un esprit de responsabilité et de dialogue, nous poursuivons les discussions avec le Conseil d'État afin de parvenir à une solution juste et équilibrée, notamment sur la question de la taxe sur la plus-value imposée par le canton et le financement des fouilles archéologiques. Si ces éléments retardent aujourd'hui la délivrance du permis de construire, ils ne remettent pas en cause notre détermination à faire avancer ce projet inscrit dans le cadre du plan d'agglomération AggloY. Nous restons convaincus que, par la voie du dialogue et de la concertation, une issue positive pourra être trouvée, dans l'intérêt de notre commune, de ses habitants et de son développement.

L'ensemble des projets et activités proposés par la Municipalité s'inscrit dans un but d'amélioration de la qualité de vie. Ils permettent à l'ensemble des citoyens de bénéficier de services, d'activités et d'infrastructures adaptées à un village dynamique et moderne.

Chaque investissement est réfléchi et aucune dépense ne doit être superflue, mais nécessaire au bon fonctionnement de notre collectivité.

La Municipalité et la boursière communale sont à disposition des conseillers et conseillères pour répondre à toutes les questions que pourraient susciter la présentation des comptes 2024.

Conclusions

Au terme de ce préavis, la Municipalité propose au Conseil général d'accepter le rapport de gestion ainsi que les comptes 2024 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité.

LE CONSEIL GENERAL DE POMY

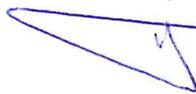
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, vu le préavis n° 2025 – 01 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de ce sujet,

DECIDE

- d'approuver l'attribution de l'excédent de recettes de CHF 4'654.48 au capital, qui s'élèvera après cette opération à CHF 128'564.33.
- d'accepter les comptes 2024 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité et à la bourse communale.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

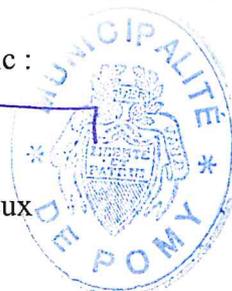


Y. Débieux

La Secrétaire :



N. Dupertuis



Adopté en séance de municipalité du 12 mai 2025.